

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Étaient présents :

Florence BREYSSE, Marcel COUDÈNE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABRÈGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MÉJEAN, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absent : Colin COMBE

Représentés :

Julien BEAUME par Florian MÉJEAN.

Marie CARPENTIER par Marie-France FABRÈGES.

Alain MOREELS par Marcel COUDÈNE.

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ FINANCES

- **Vote des comptes de gestion 2021 – comptes administratifs 2021 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**
- **Vote des budgets primitifs 2022 pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC**
- **Enveloppe complémentaire voirie**
- **Création d'une servitude parcelle H n° 1115**

✓ INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du jeudi 14 avril 2022 ouverte à 20h32.

Elle indique que nous sommes 10, le quorum est donc atteint.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du lundi 28 mars 2022.

Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du conseil municipal du lundi 28 mars 2022.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

FINANCES

Vote des comptes de gestion 2020 – comptes administratifs 2020 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2021 des budgets « commune » « service eau et assainissement » « chaufferie bois » « Programme EHPAD » et « SPANC » ont été réalisées par le Receveur d'Aubenas. Après vérification, les comptes de gestion établis et transmis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs.

Il est constaté l'identité de valeurs entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur, qui n'appelle aucune observation, ni réserve.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2021.

Madame le Maire sortira lors des votes, le président de séance lors de son absence sera Florian MÉJEAN.

Le Conseil Municipal valide cette organisation.

Madame le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2021 pour les budgets « commune » « service eau et assainissement » « chaufferie bois » « Programme EHPAD les Tilleuls » et « SPANC » dont les synthèses sont les suivantes :

Compte administratif « commune » :

En fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 1 101 305,53 € (1 559 046,65 € étaient prévues) avec des recettes pour 1 361 757,56 €. Le résultat est donc de 260 452,03 € auquel doit s'ajouter l'excédent reporté de 250 000 €, soit un résultat de clôture de 510 452,03 €. L'affectation de résultat de cet excédent proposé est le suivant : 300 452,03 € transféré au compte 1068 à la section investissement et 210 000 € au compte 002 en excédent reporté en fonctionnement.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 565 081,36 €, (1 431 231,10 € étaient prévus). Elles correspondent entre autres aux dépenses engagées dans le cadre des travaux sur l'école, des travaux d'aménagement de la pyramide, des travaux d'enfouissement des réseaux au Pal et au remboursement des emprunts.

Les recettes s'élèvent à 420 928,02 €, soit un résultat négatif de -144 153,34 € pour l'année 2021.

A ce résultat il faut ajouter l'excédent reporté de 471 951,75 €, soit un résultat de clôture positif de 327 798,41 € qui sera reporté sur l'exercice 2022.

Madame le Maire sort de la salle. Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 « Commune »

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés

Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de la commune et l'affectation de la somme de 300 452,03 € au compte 1068 (recette d'investissement) et la somme de 210 000 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Compte administratif « eau et assainissement »

Les recettes de **fonctionnement** s'élèvent à 211 260,00 € avec des **dépenses** de 155 081,72 € soit un résultat positif de 56 178,28 € qui sera transféré à la section investissement en 2022. Les recettes correspondent principalement à la vente de l'eau et de l'assainissement, les dépenses au fonctionnement et à l'entretien des réseaux.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 163 615,92 €, correspondant principalement aux remboursements des emprunts (129 923,92 €).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 320 099,09 €, correspondant principalement au prêt contracté par la Mairie (200 000 €) et aux amortissements.

Ce budget d'investissement est donc en excédent de 156 483,17 € pour l'année 2021. A ce résultat il faut ajouter le déficit reporté de 2021, soit un résultat de clôture déficitaire de 314 986,39 € qui sera reporté sur l'exercice 2022.

Madame le Maire sort de la salle. Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 « Service eau et assainissement »

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés
Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte administratif et l'affectation de la somme de 56 178,28 € au compte 1068 (recette d'investissement).

Compte administratif « Chaufferie bois

En **fonctionnement**, les dépenses (fonctionnement et entretien de la chaufferie) s'élèvent à 118 985,71 € et les recettes (vente de l'énergie) à 141 771,80 €, soit un résultat positif de 22 786,09 € qui sera transféré à la section investissement de l'exercice 2022.

En **investissement**, les dépenses (remboursement d'emprunt et branchement sur réseau de chaleur) s'élèvent à 47 225,77 €. Les recettes (virement de fonctionnement et amortissement) sont de 42 489,40 €, soit un résultat négatif de 4 736,37 € et un résultat négatif de clôture de 14 535,68 € intégrant le report du déficit 2021.

Madame le Maire sort de la salle. Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 « chaufferie bois»

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés
Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif chaufferie bois et l'affectation de la somme de 22 786,09 € au compte 1068 (recette d'investissement).

Compte administratif « Programme EHPAD les Tilleuls »

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 36 355 €, correspondant à la part du loyer de l'EHPAD affectée à la résidence service, il n'y a aucune dépense.

Le résultat, soit 36 355 €, sera transféré à la section investissement de 2022.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 10 929 €, correspondant au remboursement d'emprunt avec un déficit reporté de 2020 de 179 313,80 €.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 36 400 €, soit le report de l'excédent de fonctionnement 2021, soit un résultat positif de 25 471 € pour l'exercice 2021 et un résultat négatif de clôture de 128 371,8 € intégrant le report du déficit 2021.

Le résultat de clôture de -128 371,80 € devra être reporté sur le budget 2022.

Madame le Maire sort de la salle. Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 « Programme EHPAD»

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés
Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif du programme EHPAD les Tilleuls et l'affectation de la somme de 36 355 € au compte 1068 (recette d'investissement).

Compte administratif « SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) »

Ce service gère la conformité des installations des particuliers. La commune paie et se fait rembourser par les particuliers. Les dépenses s'élèvent à 1 721,50 €, elles correspondent au paiement du prestataire réalisant les visites de contrôle des installations d'assainissement individuelles, les recettes à 1 721,50 € correspondent au paiement de ces prestations par les usagers. En tenant compte de l'excédent de fonctionnement reporté, le résultat de clôture est de 2 889,68 € qui sera affecté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté en 2022.

Madame le Maire sort de la salle. Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 « Service eau et assainissement »

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés
Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif SPANC et l'affectation de la somme de 2 889,68 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Rapporteur : Marie-France FABREGES

Deux taxes locales entrent directement dans le budget de la commune avec des taux décidés par le Conseil Municipal : la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.

Suite à la transmission par les services fiscaux de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2022. Elle propose de maintenir les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 31.24 %

Taxe foncière (non bâti) : 74.81 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de ces taux pour ces deux taxes.

Enveloppe complémentaire voirie 2022

Rapporteur : Marie-France FABREGES

Les attributions de compensation ont été déterminées initialement en 2014 lors de la création de la communauté des communes et ont évoluées en fonction des restitutions de compétence mais surtout des différentes prises de compétence et donc de transferts de charges.

Le conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », dans sa séance du 31 mars 2022, a approuvé le montant des attributions de compensation 2022 révisées en tenant compte des participations de voirie supplémentaires demandées par certaines communes.

En effet, la commune a souhaité porter la participation de voirie supplémentaire à 10 000 euros pour 2022.

Le montant de l'attribution de compensation pour Montpezat sous Bauzon s'élève donc pour 2022 à 273 895,00 Euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver la délibération du Conseil communautaire en date du 31 Mars 2022 relative aux montants des attributions de compensation pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* DECIDE de porter la participation de voirie supplémentaire à 10 000 Euros pour 2022

* APPROUVE la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 Mars 2022 relative aux montants des attributions de compensation pour 2022.

Vote des budgets primitifs 2022 pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

Rapporteur : Marie-France FABREGES

Madame le Maire présente à l'assemblée communale les budgets primitifs « commune » « service eau et assainissement » « chaufferie bois » « Programme EHPAD Les Tilleuls » et « SPANC », qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET « COMMUNE » 2022

En fonctionnement :

Le budget est construit en tenant compte des différentes augmentations prévues sur plusieurs postes. En effet les dépenses relatives à l'énergie ont été estimées à la hausse compte tenu du contexte économique actuel. Le compte relatif à l'entretien des voiries et chemin a également été revu à la hausse afin d'intégrer les dépenses engendrées par l'entretien et la rénovation de la cote du pal (voie romaine).

Le total des prévisions de dépenses s'élèvent à 1 575 428,00 €.

Les recettes prévisionnelles, en tenant compte de l'excédent reporté de 210 000 € s'élèvent à 1 575 428,00 €.

En investissement :

Le budget d'investissement de la commune s'équilibre en prévisions à 1 380 146,51 €.

Le budget primitif correspond principalement :

- A l'amélioration de la voirie communale aux Grisières ;
- A la restructuration de la maison Ollier
- A l'acquisition de parcelles de terrain constructibles dans la continuité du lotissement de la cascade.
- A l'enfouissement des réseaux électriques, télécom et éclairage public au Pal.
- Au financement du schéma directeur éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif « Commune » 2022 en fonctionnement et en investissement.

BUDGET « SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT » 2022

En **fonctionnement**, l'équilibre entre recettes et dépenses s'élève à 248 389 €. Cela correspond en recettes à la vente de l'eau et de la prestation assainissement et en dépenses aux frais de fonctionnement du réseau. La poursuite des deux diagnostics sur l'eau et l'assainissement rentrent dans les dépenses.

En **investissement**, le budget s'équilibre à 532 687, 39 €

Les dépenses correspondent au remboursement des emprunts (119 650 €), des travaux, et au déficit reporté des années antérieures (314 986, 39 €).

Pour équilibrer ce budget, il y aura nécessité d'avoir recours à un emprunt.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget « Service Eau et Assainissement » 2022 en fonctionnement et en investissement.

BUDGET « CHAUFFERIE BOIS » 2022

En **fonctionnement**, l'équilibre entre recettes et dépenses s'élève à 154 654, 94 € correspondant en recettes à la vente de service (énergie et branchement) et en dépenses aux charges de fonctionnement de la chaufferie. Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été augmentées afin d'intégrer la nouvelle chaufferie BIOMASSE qui rentrera dans ce budget.

Le budget d'**investissement** est équilibré à 244 457, 68 € correspondant en partit :

- en dépenses au remboursement des emprunts (24 300 €) et au projet de la deuxième chaufferie (165 000 €).
- En recettes au versement des subventions obtenues pour la construction de la nouvelle chaufferie (Etat 49 865€, Région 35 840 €, Département 45 796 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget « Chaufferie Bois » 2022 en fonctionnement et en investissement.

BUDGET « Programme EHPAD Les Tilleuls »

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 36 555 €, soit en recettes la part du loyer de l'EHPAD correspondant à la résidence service et en dépenses la même somme transférée au budget d'investissement. Ce dernier est équilibré à 139 300,80 € soit :

- en dépenses le remboursement de l'emprunt réalisé au moment de la construction auprès de la CRAM (10 929 €) et le déficit reporté de 2021 (128 371,80 €.)
- en recettes l'excédent de fonctionnement transféré et un emprunt de 66 390, 80 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget « Programme EHPAD Les Tilleuls » 2022 en fonctionnement et en investissement.

BUDGET « SPANC » 2022

Le budget primitif du SPANC, du fait du service lui-même ne comprend que du fonctionnement à savoir en dépenses le montant versé aux prestataires pour les contrôles effectués chez les usagers et en recettes les reversements effectués par ces mêmes usagers avec un équilibre à 3 500 €. Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget « SPANC » 2022 en fonctionnement et en investissement.

CREATION D'UNE SERVITUDE PARCELLE H N° 1115

Rapporteur : Florian MEJEAN

Monsieur Florian MEJEAN explique au conseil municipal, qu'une canalisation d'eau potable exploitée par la Mairie est présente dans une parcelle de terrain privé cadastrée section H n° 1115 Rue de la cascade à MONTPEZAT.

Un permis de construire a été accordé sur cette même parcelle et la canalisation se trouve dans l'emprise de la future construction. Il y a nécessité de déplacer cette conduite.

Pour ce faire, une servitude doit être établie entre la commune (gestionnaire du réseau d'eau) et les propriétaires Madame et Monsieur PIQUET afin de déplacer et d'exploiter cette canalisation dans les prochaines années.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent, autorise le Maire à signer l'acte de servitude sur la parcelle H 1115 ou de se faire représenter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

*** APPROUVE la création d'une servitude sur la parcelle cadastrée section H n° 1115 appartenant à Mme et M. PIQUET**

*** AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de servitude à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires.**

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h21.

Madame le maire, Marie-France FABREGES :



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MONTPEZAT-sous-BAUZON" at the top and "MAIRIE DE MONTPEZAT-sous-BAUZON (GARDE)" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a bird, possibly an eagle or a similar creature, with its wings spread. Overlaid on the right side of the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.